

TABLEAU DE BORD DE LA CONJONCTURE EN HAUTE-NORMANDIE

2e trimestre 2009

ELEMENTS DE CONTEXTE NATIONAL

Au 2e trimestre 2009, le produit intérieur brut (PIB) augmente de 0,3 %. Ce rebond est notamment imputable à l'amélioration du solde du commerce extérieur. En effet, les exportations augmentent de + 1 % après une baisse de - 7,1 % au trimestre précédent, tandis que les importations reculent de - 2,3 % après - 5,8 %. Les dépenses de consommation des ménages augmentent légèrement (+ 0,3 % après + 0,2 % au trimestre précédent). Au cours du 2e trimestre 2009, l'emploi salarié dans les secteurs principalement marchands diminue de 0,7 % par rapport au trimestre précédent, soit une perte de 113 700 emplois. Cette baisse touche tous les secteurs d'activité hors l'intérim. En moyenne sur le 2e trimestre 2009, le taux de chômage au sens du BIT (Bureau international du travail) s'établit à 9,1 % de la population active en France métropolitaine. Il augmente de 0,6 point par rapport aux données révisées du trimestre précédent □

SYNTHÈSE DE LA CONJONCTURE RÉGIONALE AU 2e TRIMESTRE 2009

Au 2e trimestre 2009, l'emploi salarié haut-normand dans les secteurs principalement marchands recule de 0,1 %. Le secteur tertiaire se développe tandis que le recul se poursuit dans l'industrie et que les emplois se contractent dans le secteur de la construction. En moyenne sur le 2e trimestre 2009, le taux de chômage localisé s'élève à 10,2 % de la population active dans la région ; il augmente de 0,7 point par rapport au 1er trimestre 2009. Sur un an, le taux de chômage localisé régional augmente de 2,3 points. Avec 2 760 entreprises créées, le nombre de créations d'entreprises augmente de 16,1 % par rapport au premier trimestre 2009. Cette forte croissance est due aux auto-entrepreneurs, dont les inscriptions sont incluses dans les créations d'entreprises depuis janvier 2009. Sur un an, les créations d'entreprises augmentent de 29 % en Haute-Normandie. La dégradation de la production industrielle haut-normande s'atténue au cours du 2e trimestre. Malgré un redressement en fin de trimestre, le taux d'utilisation des capacités de production conserve un niveau bas. La demande globale manque de dynamisme. Dans les services marchands, le recul de l'activité se poursuit au cours du 2e trimestre. Les prix évoluent peu. Toutefois, une révision significative à la baisse des tarifs dans les transports routiers a été pratiquée en milieu de période. Les échanges commerciaux de la Haute-Normandie continuent de baisser au 2e trimestre 2009 ; les exportations sont en baisse de 27 % en valeur par rapport au 2e trimestre de l'année précédente et les importations diminuent de 34 %. Les hôtels haut-normands enregistrent 809 000 nuitées au 2e trimestre 2009, soit 0,9 % de moins qu'au même trimestre de l'année précédente : la fréquentation de la clientèle étrangère baisse de 15,7 % tandis que celle de la clientèle française augmente de 3,7 %. Sur un an, le nombre de nuitées vendues en Haute-Normandie augmente de 1,5 % □



INDUSTRIE ET SERVICES MARCHANDS : une dégradation moins marquée

La dégradation de la production industrielle en Haute-Normandie s'atténue au cours du 2e trimestre. Le taux d'utilisation des capacités de production se situe toujours nettement en deçà de sa moyenne de longue période, bien qu'il se redresse en fin de trimestre. Malgré une légère amélioration en fin de période, la demande globale a, dans l'ensemble, manqué de dynamisme et les débouchés à l'exportation apparaissent assez souvent décevants.

La dégradation du niveau de l'emploi industriel se poursuit, mais de façon moins marquée que précédemment.

Les prévisions formulées pour les prochains mois anticipent un très léger sursaut de l'activité qui s'accompagnerait toutefois d'une nouvelle baisse des effectifs employés.

Le recul d'activité dans les services marchands se poursuit au cours du 2e trimestre. Dans l'hôtellerie, les transports routiers et l'ingénierie informatique, le rebond de la demande enregistré en début de trimestre s'est émué au fil des mois. A contrario, les activités de nettoyage, le travail temporaire et le conseil en publicité se dégradent moins fortement. Globalement, les prix évoluent peu. Toutefois, une révision significative à la baisse des tarifs dans les transports routiers a été pratiquée en milieu de période.

Les effectifs varient faiblement au cours du trimestre, sauf dans les transports routiers.

Les prévisions d'ensemble tablent sur un maintien de l'activité. Des ralentissements marqués pourraient néanmoins être observés dans l'hôtellerie, les transports routiers et le nettoyage □

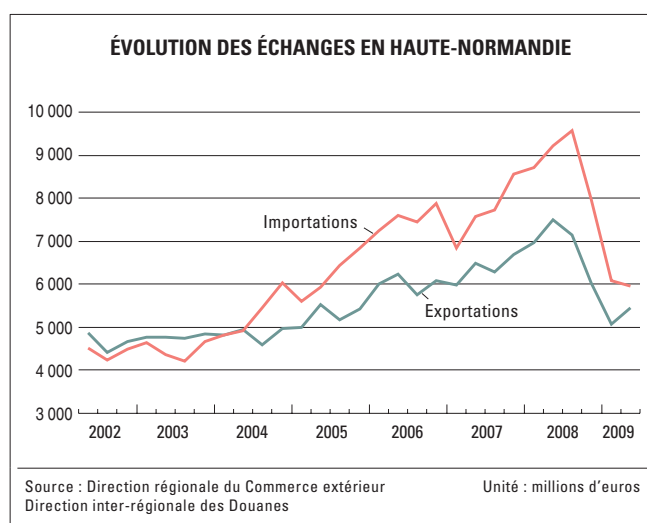
COMMERCE EXTÉRIEUR : le ralentissement des échanges se poursuit

Entre le 2e trimestre 2008 et le 2e trimestre 2009, les échanges continuent de baisser : - 27 % pour les exportations et - 34 % pour les importations. Les exportations atteignent ainsi 5,5 milliards d'euros et les importations 6 milliards d'euros.

A l'exportation, les produits pétroliers enregistrent la plus forte chute (- 51,4 %). Les véhicules automobiles connaissent une baisse comparable (- 52,6 %) mais après trois trimestres consécutifs de diminution, les ventes remontent de 19 % entre mai et juin 2009. Les échanges de biens d'équipement reculent significativement (- 34 %). Dans ce contexte de baisse générale, les ventes de produits agroalimentaires et de produits pharmaceutiques enregistrent cependant de bonnes performances (respectivement + 13 % et + 7,2 %).

A l'importation, les produits pétroliers sont en recul de 42,5 % et les biens d'équipement de 40 %. En revanche, les importations de véhicules augmentent de plus de 4 % sur la période, et de + 78 % par rapport au premier trimestre 2009.

Les principaux clients des exportateurs de Haute Normandie ne changent pas mais les destinations des exportations se sont diversifiées. La Grande-Bretagne demeure le premier marché d'exportation avec 11 % des exportations, suivie de l'Allemagne (8,5 %). Les Etats-Unis rétrocèdent à la 6ème place (5,9 %) derrière les Pays Bas (7,7 %), l'Espagne (7,3 %) et la Belgique (7,1 %).



Du côté des importations, les échanges sont également plus répartis, la part des fournisseurs d'hydrocarbures (Russie, Norvège, Arabie Saoudite et Grande Bretagne) passant de 42 % à 34 % □

EMPLOI SALARIÉ MARCHAND NON AGRICOLE (hors intérim) : atténuation de la baisse de l'emploi grâce aux activités tertiaires

Au 2e trimestre 2009, l'emploi salarié des secteurs principalement marchands est encore en repli, mais la baisse est nettement moins marquée qu'en début d'année (- 0,1 % après - 1,7 % au premier trimestre). Le repli est un peu plus élevé dans l'Eure (-0,3%) qu'en Seine-Maritime (- 0,1 %).

Le redressement des activités tertiaires (+ 0,9 % après - 1,8 %), avec notamment l'augmentation des effectifs salariés dans le secteur de l'hébergement et de la restauration (+ 5,2 %), permet de limiter les pertes d'emploi dans les deux départements. Néanmoins, la forte contraction de l'emploi dans l'industrie se prolonge (- 1,5 % après - 2 %) aussi bien dans l'Eure qu'en Seine-Maritime. La fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques, la fabrication de machines et la fabrication de matériels de transport sont les secteurs les plus touchés. La situation de l'emploi se dégrade dans le secteur de la construction (- 1,2 % après - 0,2 % au premier trimestre) ; une

Évolution de l'emploi salarié marchand non agricole (hors intérim)

	1er trimestre 2009	2e trimestre 2009
Haute-Normandie	- 1,7	- 0,1
Industrie	- 2,0	- 1,5
Construction	- 0,2	- 1,2
Tertiaire	- 1,8	0,9

Source : Insee - Urssaf

Unité : évolution en % de l'emploi - Données brutes

forte disparité subsiste dans ce secteur entre les deux départements : - 0,1 % dans l'Eure, - 1,6 % en Seine-Maritime □

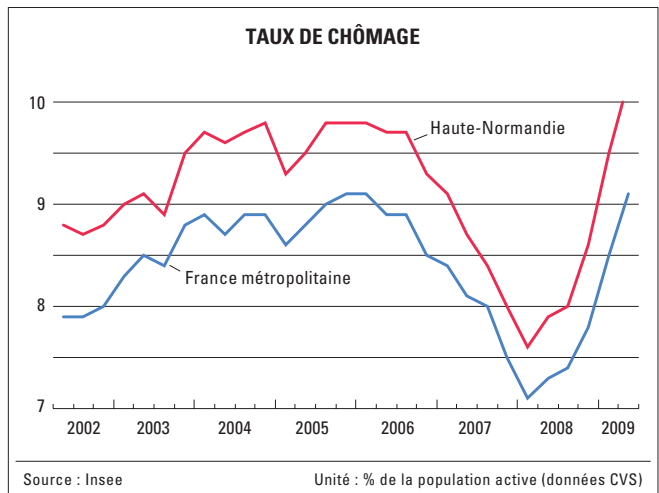
Avertissement :

La publication des résultats sur l'emploi salarié en nouvelle nomenclature d'activités, opérée lors de ce deuxième trimestre 2009, provoque une rupture de série. Seuls les deux premiers trimestres 2009 sont actuellement diffusables.

TAUX DE CHÔMAGE : poursuite de la hausse

En moyenne sur le 2e trimestre 2009, le taux de chômage localisé s'élève à 10,2 % de la population active en Haute-Normandie. Il augmente de 0,7 point par rapport au trimestre précédent. Dans l'Eure, le taux de chômage s'élève à 9,8 % de la population active ; il est plus élevé en Seine-Maritime (10,4 %). En France métropolitaine, le taux de chômage s'établit à 9,1 %, en augmentation de 0,6 point par rapport au 1er trimestre.

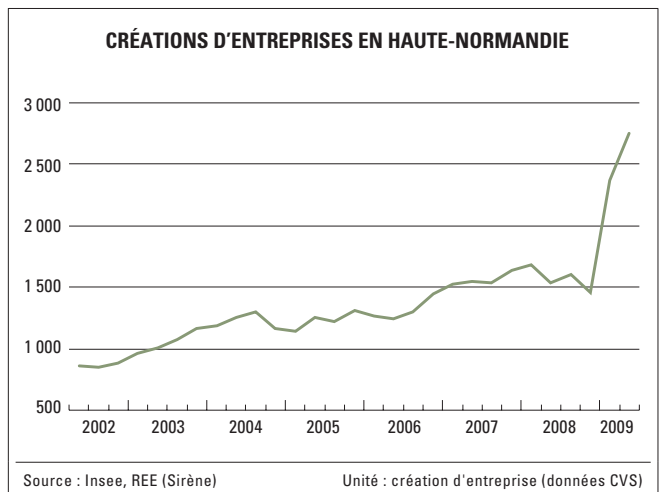
Sur un an, le taux de chômage localisé augmente de 2,3 points dans la région. La hausse est plus marquée dans l'Eure (+ 2,5 points) qu'en Seine-Maritime (+ 2,2 points). En France métropolitaine, le taux de chômage s'accroît de 1,8 point sur la même période □



CRÉATIONS D'ENTREPRISES : poursuite de la hausse grâce aux auto-entrepreneurs

Au 2e trimestre 2009, 2 760 entreprises ont été créées en Haute-Normandie. En données corrigées des variations saisonnières, le nombre de créations d'entreprises poursuit sa progression, + 16,1 % par rapport au premier trimestre 2009, sous l'effet du nouveau statut d'auto-entrepreneur. Les créations d'entreprises sont en expansion dans tous les secteurs d'activité, hormis les transports (- 16,7 %), le commerce (- 4,5 %) et les activités financières(- 1,3 %). Le secteur de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale augmente le plus (+ 67,9 %), suivi par celui de la construction (+ 33,7 %). Au plan national, les créations d'entreprises augmentent de 20,6 % par rapport au 1er trimestre 2009.

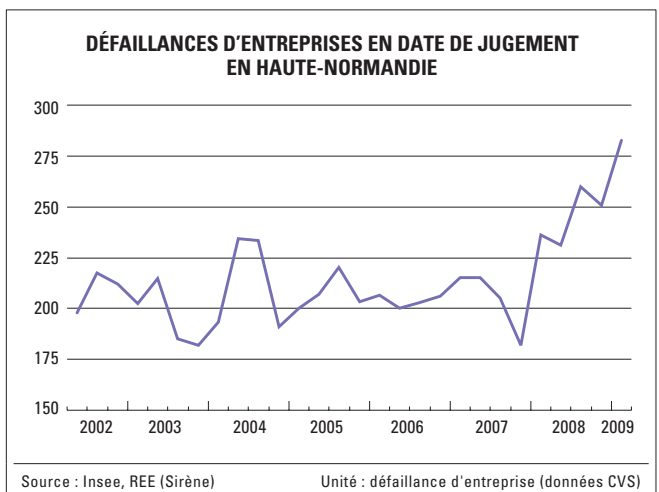
Sur un an, les créations d'entreprises augmentent de 29 % en Haute-Normandie. La croissance est particulièrement soutenue dans le secteur de l'information et de la communication (+ 70,6 %) et celui des services (+ 65,6 %). A l'inverse, les créations d'entreprises sont en recul dans les activités financières (- 4,4 %), immobilières (- 3,4 %) et industrielles (- 2,2 %). En France, tous secteurs confondus, les créations d'entreprises augmentent de 29,6 % sur la même période □



DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES : en augmentation

Au 1er trimestre 2009, 297 entreprises ont fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire en Haute-Normandie. En valeur corrigée des variations saisonnières, le nombre de défaillances d'entreprises augmente de 12,7 % par rapport au trimestre précédent. Les secteurs de la construction, des services et du commerce contribuent le plus à la hausse des défaillances tandis que la tendance est à la baisse dans l'industrie, l'hébergement et la restauration. Au plan national, la hausse est de 3,2 %.

Sur un an, on dénombre un millier de défaillances d'entreprises en Haute-Normandie, soit une augmentation de 22,5 %. Au plan national, les défaillances d'entreprises augmentent de 16,2 % sur la même période □

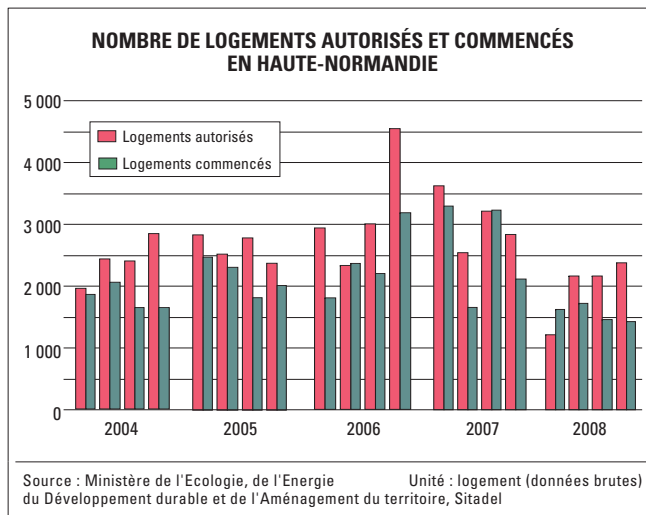


LOGEMENTS MIS EN CHANTIER : baisse de l'activité sur un an

Durant le 4e trimestre 2008, 1 426 logements ont été mis en chantier en Haute-Normandie. Sur l'année 2008, le nombre de logements commencés s'élève à 6 200, en baisse de 39,5 % par rapport à l'année 2007. Le recul est plus important pour les logements collectifs que pour les logements individuels. En France métropolitaine, le nombre de mises en chantier diminue de 16 % en 2008.

Au 4e trimestre 2008, les autorisations de construction concernent 2 370 logements en Haute-Normandie. En 2008, elles regroupent 7 900 logements et sont en recul de 35 % par rapport à 2007. La baisse est plus soutenue pour les logements collectifs que pour les logements individuels. Au plan national, les autorisations de construction diminuent de 18 % sur la même période □

Avertissement : Les chiffres des trois premiers trimestres de l'année 2008 doivent être interprétés avec prudence et sont vraisemblablement sous-estimés. En effet, la réforme du droit des sols, intervenue le 1er octobre 2007 a affecté la collecte des données jusqu'en juillet 2008 pour les autorisations et jusqu'en août 2008 pour les mises en chantier.

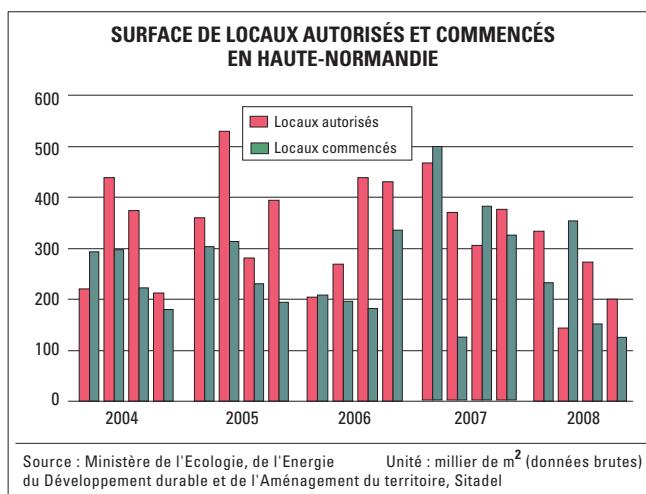


LOCAUX MIS EN CHANTIER : en recul sur un an

Au cours du 4e trimestre 2008, 125 600 m² de surfaces de locaux non résidentiels ont été mises en chantier en Haute-Normandie. Sur l'année 2008, le total des mises en chantier s'établit à 862 400 m², en baisse de 35 % par rapport à l'année 2007. En France métropolitaine, ce nombre diminue de 19 % sur la même période.

Au 4e trimestre 2008, les autorisations de construction de locaux non résidentiels représentent 201 000 m² de surface en Haute-Normandie. En 2008, elles s'élèvent à 949 300 m², en diminution de 37 % par rapport à 2007. Au plan national, les autorisations de construction de locaux non résidentiels baissent de 22 % sur l'année □

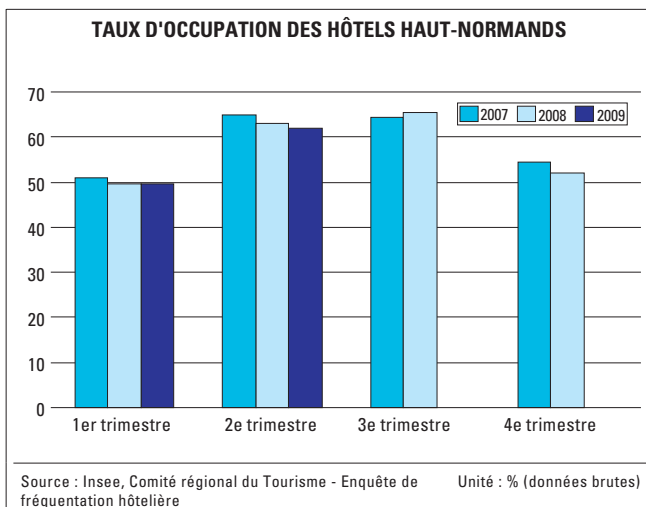
Avertissement : Les chiffres des trois premiers trimestres de l'année 2008 doivent être interprétés avec prudence et sont vraisemblablement sous-estimés. En effet, la réforme du droit des sols, intervenue le 1er octobre 2007 a affecté la collecte des données jusqu'en juillet 2008 pour les autorisations et jusqu'en août 2008 pour les mises en chantier.



FRÉQUENTATION HÔTELIÈRE : poursuite de la baisse de fréquentation des étrangers

Au 2e trimestre 2009, les hôtels haut-normands enregistrent 809 150 nuitées, soit 0,9 % de moins qu'au même trimestre de l'année précédente ; la fréquentation de la clientèle étrangère baisse de 15,7 %, celle de la clientèle française augmente de 3,7 %. Le taux d'occupation des hôtels haut-normands s'élève à 61,9 % ce trimestre, en baisse de 1,1 point par rapport au 2e trimestre 2008. En France, le taux d'occupation est de 60,6 % au 2e trimestre 2009, en diminution de 4,1 points par rapport au 2e trimestre 2008.

Sur un an, le nombre de nuitées vendues en Haute-Normandie augmente de 1,5 %. La progression de la clientèle française compense le recul de la clientèle étrangère. Les nuitées vendues en hôtellerie classée 2 étoiles augmentent de 0,4 % sur l'année. Au plan national, la fréquentation des hôtels baisse de 4,9 % ; la clientèle fait défaut, et particulièrement celle en provenance de l'étranger □



SOURCES ET MÉTHODOLOGIE

OPINION DES CHEFS D'ENTREPRISES

L'enquête de conjoncture est effectuée par les unités de la Banque de France de Haute-Normandie auprès d'un échantillon représentatif composé d'entreprises appartenant à tous les secteurs de l'économie régionale. Les informations sont recueillies au cours d'entretiens avec les chefs d'entreprise ; elles sont pondérées en fonction de l'importance de chaque unité de production au sein de sa branche et, dans l'industrie, par les poids respectifs des branches au niveau des agrégats. **Ces données sont corrigées des variations saisonnières depuis janvier 2008.**

Cette enquête est réalisée chaque mois auprès d'un échantillon composé fin 2007 de 134 entreprises dans l'industrie et de 78 entreprises dans les services marchands.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Les statistiques de commerce extérieur sont établies par la direction générale des douanes et droits indirects. Les données sont présentées selon la Nomenclature économique de synthèse (NES).

La valeur des marchandises est prise en compte au passage de la frontière, valeur CAF à l'importation, valeur FAB à l'exportation. Les valeurs sont exprimées en millions d'euros.

Sont comptabilisées à l'importation, les marchandises dont le lieu de destination réelle est situé dans les départements 27 et 76. Sont comptabilisées à l'exportation, les marchandises exportées à partir d'un lieu situé dans les départements 27 et 76. Les données n'intègrent pas les échanges de matériel militaire.

La détermination du commerce extérieur régional est donc sans relation avec la situation géographique du siège social de la société exportatrice ou importatrice. En conséquence, il convient de ne pas assimiler exportations et productions régionales, ni importations et consommations régionales. Les statistiques régionales du commerce extérieur reflètent avant tout le poids de la région dans le commerce extérieur français.

EMPLOI SALARIÉ MARCHAND

Avertissement

À compter du 1^{er} trimestre 2008, une nouvelle chaîne d'exploitation est mise en place pour le traitement des données sur l'emploi. Par ailleurs, la centralisation des fichiers des Urssaf par l'Acosse modifie le mode de suivi des établissements.

Ces changements dans le processus de production et l'utilisation de la nouvelle nomenclature d'activités « NAF rev2 » provoquent une rupture de série et seul un ensemble minimal d'indicateurs est actuellement calculé en données brutes. Aussi, seuls les premiers trimestres de l'année 2009 sont actuellement publiés. Courant 2010, ces indices d'évolution seront corrigés des variations saisonnières (CVS) et la série sera rétroalée.

Méthodologie

L'évolution de l'emploi est basée sur l'exploitation des bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC) adressés par les employeurs à l'Urssaf (Unions de recouvrement de sécurité sociale et des allocations familiales). Ces données, transmises trimestriellement à l'Insee, permettent de fournir un indicateur trimestriel localisé de l'évolution de l'emploi salarié, après expertise au sein de l'application Epure 2 (Extension du projet urssaf sur les revenus et l'emploi version 2).

Les évolutions de l'emploi sur le secteur marchand non agricole sont étudiées hors les grandes entreprises suivantes : la SNCF, La Poste, France Télécom, Air France, la Banque de France. Sont également exclus l'intérim, les effectifs de l'éducation, la santé et l'action sociale, l'administration et les secteurs relevant de la Mutualité sociale agricole (MSA).

Au total, le champ étudié (secteur privé de l'industrie, de la construction, du commerce et des services) couvre 57% de l'emploi salarié régional.

TAUX DE CHÔMAGE

Depuis les séries publiées en mars 2008 par l'Insee, l'estimation du taux de chômage s'appuie sur une nouvelle méthodologie.

Au niveau de la France métropolitaine, le nombre de chômeurs au sens du BIT est issu directement de l'exploitation trimestrielle de l'enquête Emploi en continu réalisée par l'Insee. En conséquence, les séries métropolitaines de chômage sont désormais produites à un rythme trimestriel. Parallèlement, l'exploitation de l'enquête emploi a été revue et le concept BIT du chômage est calé sur l'interprétation européenne. Enfin, la période de référence des estimations n'est plus la fin du trimestre mais la moyenne trimestrielle.

Les modifications apportées au niveau national impactent également les séries localisées de chômage par région, département et zone d'emploi. Les résultats de l'enquête emploi ne peuvent être utilisés directement pour estimer le chômage au niveau infra-national. Pour calculer un taux de chômage localisé, on rapporte le nombre de chômeurs (au sens du BIT) à la population active (au sens du BIT). Le nombre de chômeurs est estimé en appliquant au chômage BIT métropolitain le poids du département ou de la région dans les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi dans la catégorie A. La population active occupée par département ou par région s'appuie sur les estimations annuelles d'emploi au lieu de travail. L'enquête Emploi fournissant des résultats en moyenne trimestrielle, les taux de chômage localisés sont exprimés en moyenne sur le trimestre.

Toutes les séries sont corrigées des variations saisonnières. Le calcul des coefficients de correction des variations saisonnières est revu chaque trimestre, ce qui peut conduire à de légères révisions sur l'ensemble de la série.

CREATIONS D'ENTREPRISES

Les statistiques sur les créations d'entreprises sont issues du Répertoire des entreprises et des établissements (REE - Sirene), géré par l'Insee en application du décret n°73-314 du 14 mars 1973. Toute entreprise, personne physique ou personne morale, est inscrite au répertoire lors de sa première déclaration de démarrage d'activité non salariée et reçoit un numéro d'identification unique.

La définition des créations d'entreprises s'appuie sur les concepts harmonisés au niveau européen : une création d'entreprise correspond à l'apparition d'une unité légale exploitante n'ayant pas de prédécesseur. En particulier, le phénomène de la reprise d'entreprise est dissocié de celui de la création. Le champ sur lequel portent les créations d'entreprises recouvre l'ensemble des activités marchandes hors agriculture.

A compter des données relatives à janvier 2009, les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes de créations en auto-entrepreneur enregistrées dans Sirene. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1er janvier 2009 qui demandent, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime micro-social et du versement fiscal libératoire en 2009.

Nomenclature d'activités : à partir de la date d'observation du 1er janvier 2009, les créations d'entreprises sont présentées dans la nomenclature agrégée (NA) fondée sur la NAF rév.2, entrée en vigueur le 1er janvier 2008. La NAF rév. 2 permet de mieux suivre les «Services» et favorise les comparaisons internationales (voir site insee.fr rubrique «Définitions et méthodes»).

Pour permettre des analyses sur longue période, la série des créations d'entreprises a été recalculée en NA depuis l'année 2000.

DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES

Le jugement ordonnant l'ouverture de la procédure de redressement ou de liquidation judiciaire d'une entreprise fait l'objet d'une publication du Bodacc (Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales). À partir de ces annonces, l'Insee élabore des statistiques de défaillances d'entreprises, soit par date de publication, soit par date de jugement. Les statistiques sont présentées ici par date de jugement. Compte tenu des délais de publication dans le Bodacc, il faut attendre environ six mois pour que la statistique en date de jugement soit définitive. Le champ des défaillances recouvre l'ensemble des secteurs d'activités sauf ceux relatifs à l'agriculture, à l'administration et aux activités associatives. A partir de la date d'observation du 1er janvier 2009 (date de jugement), les défaillances d'entreprises sont présentées dans la nomenclature agrégée (NA) fondée sur la NAF rév.2, entrée en vigueur le 1er janvier 2008. La NAF rév. 2 permet de mieux suivre les «Services» et favorise les comparaisons internationales (voir site insee.fr rubrique «Définitions et méthodes»).

Pour permettre des analyses sur longue période, la série des défaillances d'entreprises a été recalculée en NA depuis l'année 1993.

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan dès lors qu'une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Elle intervient lorsque l'entreprise est en état de cessation de paiement. La statistique ne tient pas compte de l'issue de la procédure : liquidation de l'entreprise, poursuite de l'activité suite à un plan de continuation, reprise de l'entreprise suite à un plan de reprise.

Il ne faut pas confondre défaillance et cessation d'entreprise. Les cessations - correspondant à l'arrêt total de l'activité économique de l'entreprise - sont majoritairement consécutives à une mort «naturelle» de l'entreprise : le chef d'entreprise prend l'initiative de cesser son activité.

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET DE LOCAUX

Les statistiques sur la construction de logements sont réalisées par la direction régionale de l'équipement (DRE) à partir des déclarations de permis de construire enregistrées dans le système Sitadel (Système d'information et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux). Elles concernent les locaux et les logements ordinaires.

Les autorisations désignent les opérations de construction neuve de logements ou de locaux autres qu'habitation, qui ont fait l'objet d'une décision d'autorisation de construire. C'est une décision prise par une autorité publique ayant compétence pour ce faire ; elle autorise l'édification d'une ou plusieurs constructions nouvelles ou la modification d'une ou plusieurs constructions existantes.

Une construction n'est considérée comme commencée dans Sitadel qu'après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire. Un chantier est considéré ouvert lorsque les fouilles en rigole ou les fondations sont entreprises sur une partie ou la totalité des constructions autorisées.

TOURISME

Les statistiques sur la fréquentation hôtelière proviennent des enquêtes mensuelles de fréquentation réalisées auprès de l'hôtellerie homologuée. Ces enquêtes, légalement obligatoires, sont effectuées par l'Insee à la demande du ministère du Tourisme. La collecte est réalisée tous les mois de l'année auprès d'un échantillon d'hôtels homologués « tourisme » et classés 0 à 4 étoiles. Sont exclus du champ de l'enquête les hôtels n'ayant pas de classement tourisme.

L'activité hôtelière est mesurée en nombre de nuitées qui correspond au nombre total de nuits passées par les clients dans un hôtel. Ainsi un couple séjournant 3 nuits consécutives dans un hôtel correspondra à 6 nuitées de même que 6 personnes ne séjournant qu'une nuit. Le taux d'occupation correspond au rapport du nombre de chambres occupées au nombre de chambres réellement offertes.

Les hôtels sont homologués tourisme par avis préfectoral après délibération de la commission départementale d'action touristique. Ils sont classés en 6 catégories, de 0 à 4 étoiles Luxe, en fonction de leur confort, de leur équipement et de leurs services. Les critères de classement sont stricts et ont été définis par arrêté du 14 février 1986.

Du fait d'une rénovation de l'enquête, les données ne sont disponibles que depuis janvier 2005.